

---

EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2017

---

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 h 30  
Coefficient : 2

Ce sujet comporte 7 pages, y compris celle-ci. Veuillez vérifier que ce document est complet.

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

**Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie** : ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.

Sauf consignes particulières figurant sur le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée ou d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Les feuilles de brouillon (de couleur rose ou bleue) ne seront en aucun cas prises en compte.

*Documents reproduits avec l'autorisation du CFC.*





## SUJET

Après avoir pris connaissance des documents joints, répondez aux **cinq questions suivantes**, dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre. Vous répondrez directement sur votre copie.

**Les questions 1 à 3 sont relatives au document 1, les questions 4 et 5 sont relatives au document 2.**

### Question 1 : 5 points

Citez trois objectifs qui amènent les collectivités à développer des applications de remontées citoyennes.

Expliquez en 3 à 5 lignes pourquoi en contrepartie de la création de ces applications, les collectivités doivent s'engager sur des délais de réactivité.

### Question 2 : 3 points

Le texte évoque la fracture numérique. Donnez une définition de cette expression en l'agrémentant d'un exemple concret argumenté.

### Question 3 : 1 point

- Donnez un antonyme du terme "porosité".
- Donnez un synonyme du terme "délation".

### Question 4 : 6 points

Résumez le document 2 "Paris veut embarquer ses élus et les agents de la ville dans sa mutation participative" en 130 mots (+/- 10%). Vous devez indiquer, à la fin de votre résumé, le nombre de mots contenus dans celui-ci.

### Question 5 : 5 points

Trois villes s'engagent simultanément dans des démarches de budget participatif en 2017. Dans les trois cas il s'agit de flécher une part du budget d'investissement de la commune à cet usage. Il vous est demandé à partir des données suivantes et de vos calculs, de classer dans un tableau les trois villes par ordre croissant de dépenses engagées par habitant au titre du budget participatif. Vous indiquerez pour chacune d'elles, la dépense par habitant au titre du budget participatif, le montant total du budget participatif, le montant total du budget d'investissement et le montant total du budget global de la commune.

- La **ville A** compte 150 000 habitants, elle dispose d'un budget global de 280 millions d'euros dont 30% en section d'investissement. Elle souhaite orienter 5% de son budget d'investissement au titre de son budget participatif en 2017.
- La **ville B** compte 120 000 habitants, elle fait le choix de réserver 3 millions d'euros à son budget participatif ce qui représente 10% de son budget d'investissement, lui-même représentant 30% de son budget global.
- La **ville C** compte 28 000 habitants et dépense 12 euros par habitant au titre de son budget participatif qui représente ainsi 1/18<sup>ème</sup> de son budget d'investissement. Au total pour 40 euros dépensés en 2017 par cette commune, 1 euro le sera au titre du budget participatif.

## Document 1 - issu de la Gazette (semaine du 14 au 20 novembre 2016)

NUMÉRIQUE

### Les applis de remontée citoyenne révolutionneront-elles la démocratie ?

Pierre-Alexandre Conte | actus experts technique | France | Innovations et Territoires | Publié le 05/07/2016 | Mis à jour le 08/09/2016

**Grâce aux nouvelles applis, les administrés qui font remonter des problèmes ont des échanges directs avec les services et les élus, rétablissant un lien parfois érodé. Première étape et phase d'apprentissage avant d'élargir la cible par la suite, les outils actuels visent les communes de plus de 20000 habitants. Les applications nécessitent un smartphone car elles sont connectées à internet. Certaines permettent aussi aux citoyens de se manifester sur un site web.**

Le constat, l'ensemble des maires l'ont fait : les administrés sont de moins en moins impliqués dans la vie de leur commune. Surtout lorsqu'ils sont jeunes. Lors du premier tour des dernières élections municipales, le 23 mars 2014, 59 % des 18-24 ans et 51 % des 25-34 ans se sont abstenus, selon Ipsos.

Les applications de remontée citoyenne sont nées en grande partie de ce désintérêt envers la politique et la chose publique. Qu'elles s'appellent FixMaVille, Fluicity, Jaidemaville (présente à Bordeaux, Talence, Lille...) ou TellMyCity, leur objectif premier est clair, donner l'envie aux citoyens de renouer le dialogue avec leurs élus et les services <sup>[1]</sup>. A cette fin, elles leur proposent, via leur smartphone, de signaler un problème (défaut de signalisation, présence de déchets, zone mal éclairée, bâtiment endommagé, etc.), mais aussi de féliciter la ville pour une initiative ou formuler une idée.

### Comme un réseau social

Certaines applications vont plus <sup>[2]</sup> loin que cette fonction de signalement. Julie de Pimodan, à l'origine du projet Fluicity, en phase d'expérimentation, voit celui-ci comme un réseau social animé par divers acteurs : la commune, les citoyens mais également les associations. Avec, sous-jacente, l'idée « de fédérer les gens et non pas uniquement que la municipalité prenne en charge les projets ».

A terme, la volonté de TellMyCity est d'arriver à un résultat relativement similaire. Mais, pour le moment, ce service permet surtout de remonter des soucis sur l'application et le site de la ville concernée. L'intérêt est que la collectivité peut ensuite obtenir des statistiques et une cartographie, quartier par quartier, des problèmes rencontrés.

Ces applications de remontée citoyenne offrent la possibilité d'attirer un public différent de celui qui s'implique habituellement dans la vie des communes, notamment par le biais des réunions de quartier. « Le postulat de base était de se dire que les villes ont du mal à attirer les actifs. A cause des horaires, leur participation est souvent incompatible avec le travail. Pareil avec le téléphone. Et

le courrier se perd », explique Thibaud Prouveur, directeur commercial chez Spallian, à l'époque où la société a créé TellMyCity, actuellement utilisée par Issy-les-Moulineaux, Nîmes métropole ou Limoges.

Un constat partagé par Romain Badouard, enseignant-chercheur en science de l'information et de la communication à l'université de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), qui travaille sur la question de la démocratie participative : « Cela peut effectivement permettre de toucher un public jeune, celui qui est en dehors des procédures ordinaires ».

### **Fracture numérique**

Du côté des communes, il faut une organisation sans faille. Les circuits pour traiter efficacement les demandes existent toutefois déjà. Les services de communication et les cabinets des maires sont les premiers concernés, car ils gèrent au quotidien un nombre important de tâches en relation avec les usagers. L'important est d'orienter rapidement la requête vers le bon service. « Il faut que les communes prennent cela au sérieux, affirme Romain Badouard. A partir du moment où les gens donnent du temps, cela ne fait qu'approfondir le fossé entre élus et citoyens si la réponse n'est pas adéquate. »

Si une partie de la frustration est levée par la seule signalisation d'un problème, ne pas indiquer qu'il est pris en charge ou le traiter dans un délai que le citoyen estime trop long, peut avoir des conséquences inverses à celles souhaitées.

L'éventualité d'une possible fracture numérique, réfutée par l'enseignant-chercheur, fait également surface lorsqu'il s'agit d'aborder les technologies récentes. « Le sujet inquiétait déjà à l'époque du web. L'idée, c'est de penser en termes de complémentarité. Ce n'est pas parce que l'on crée une application que l'on va fermer un guichet ».

### **Signalement ou... délation**

Parmi les questions que pose l'apparition de ces applications, figure la porosité de la frontière entre le signalement d'un problème et la délation. « Nous respectons les règles de la Cnil. Il n'y a pas de possibilité de signalement anonyme. Le compte est vérifié et il y a toujours une modération », rétorque Thibaud Prouveur. « On ne peut pas éviter toutes les dérives. Mais nous ne souhaitons pas que Fluicity soit uniquement présenté comme un outil de plaintes. Nous visons une participation positive, solidaire et constructive », précise pour sa part Julie de Pimodan.

S'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives, Romain Badouard estime qu'il ne faut pas trop attendre de ces applications : « Le monde de l'application en lui-même implique une participation individualisée qui ne se prête pas forcément bien à la participation citoyenne. Il ne faut pas attendre que cela change en profondeur la démocratie locale. Nous l'avions déjà espéré des sites participatifs et nous avons été déçus à ce niveau-là ».

[1] [2] *Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## **Document 2 – issu du Courrier des maires (03/03/2016)**

### **Paris veut embarquer ses élus et les agents de la Ville dans sa mutation participative**

par Marion Esquerré

© Ville de Paris

En 2014, Paris entamait sa démarche de **budget participatif**, tout comme Metz (118 600 habitants). Depuis, d'autres grandes villes – Grenoble (160 200 hab.), Montreuil (104 100 hab.) ou cette année encore Rennes (211 200 hab.) – leur ont emboîté le pas.

Ces démarches participatives qui visent à confier à la population la décision de l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de leur commune ne sont pas nouvelles. Jusque-là souvent cantonnées à des territoires plus petits, elles ont désormais **le vent en poupe dans de grandes agglos**. Pour autant, elles ne naissent pas ex nihilo mais s'inscrivent au contraire souvent dans des **processus plus longs**, entamés en amont pour développer la participation des habitants.

### **Adapter le dispositif à la démarche de participation choisie**

Or, la participation, dès lors qu'existe une volonté honnête d'aller au-delà de l'opération de communication, crée du changement dans les pratiques. Les **élus** doivent apprendre à accepter **l'élaboration de projet en dehors de leurs pouvoirs**, de leur vision des choses et des priorités qu'ils ont fixées pour leur commune.

Quant aux **services municipaux** qui se trouvent à travailler en collaboration avec des habitants, il leur faut faire preuve de pédagogie et répondre à des interrogations inhabituelles, **accepter que leur expertise technique et leur connaissance du terrain soient éventuellement remises en question**.

C'est cet apprentissage – qui vaut aussi pour les habitants découvrant les « joies » de la gestion locale – que la mairie de Paris a souhaité accompagner avec **un guide**, dont la publication a été annoncée le 25 février dernier.

« L'ambition de ce document, selon le communiqué de la Ville, est double : **partager une même philosophie** des démarches participatives au sein de la collectivité parisienne et **apporter des éléments pratiques** sur la manière de les conduire ».

« Consulter, faire participer, évaluer sont des démarches riches d'enseignements mais aussi exigeantes. Ce guide permet de mieux en appréhender les tenants et les aboutissants, de l'organisation de la démarche participative au choix et à la **mise en œuvre du dispositif le plus adapté** », plaide la capitale.

Le document s'adresse aux **élus et encadrants** souhaitant consulter des publics externes et/ou internes. Une première partie rappelle les objectifs et modalités de la participation (information, consultation ou concertation), les enjeux et leurs implications. Elle aide les intéressés à se poser les bonnes questions, à **éviter les écueils** (utiliser la démarche pour valider des décisions déjà prises, par exemple), à choisir le mode participatif le plus adapté et à préparer au mieux les étapes du processus.

### **La participation locale parisienne marche sur plusieurs pieds**

Le guide fait le lien, dans sa seconde partie, avec des **dispositifs particuliers déjà utilisés dans la commune**. Chacun fait l'objet d'une fiche pratique indiquant, dans le détail, les objectifs, les publics ciblés, les principes, la mise en œuvre, les ressources à mobiliser (humaines, matérielles et financières) et les avantages et limites de chacun.

Pour chacun des douze dispositifs décrits, le lecteur dispose des contacts des interlocuteurs spécialisés au sein des équipes municipales. Certains ont été développés spécifiquement pour la ville de Paris, comme les Digg-Like, accueillis par la page Paris.fr/participez, et la plateforme permanente « **Madame la Maire, j'ai une idée** », qui s'appuient sur un support numérique.

La publication de ce guide pratique s'inscrit dans une politique globale en faveur de la participation. L'outil numérique et la communication à l'attention des habitants y ont une place prépondérante. Pour autant, la Ville ne semble pas oublier que la **formation en interne** a un rôle à jouer puisque, outre ce nouveau guide, elle propose déjà dans son catalogue interne, des formations sur le sujet.

**NE PAS  
RETOURNER LE  
SUJET AVANT  
LE SIGNAL**